

Signature d'une convention de partenariat APCA-Enedis

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, jeudi 2 mars, Claude Cochonneau, Président des Chambres d'agriculture et Philippe Monloubou, Président du Directoire d'Enedis ont signé une convention élargie.

Prévention du risque électrique et qualité de la fourniture

Dans le cadre d'une étroite coopération visant le double objectif de la prévention du risque électrique et de la qualité de fourniture en électricité, dont les premiers engagements ont été formalisés en 2011, Enedis et l'APCA ont souhaité cette année aller plus loin en retenant trois nouvelles modalités d'action :

- La contractualisation entre Enedis et les agriculteurs susceptibles d'intervenir pour la gestion, l'entretien de la végétation sous et aux abords des lignes électriques,
- Le partage d'information et d'analyse sur la précarité énergétique,
- Les solutions techniques proposées pour supprimer ou réduire le risque de contact ou d'amorçage des lignes implantées à proximité d'un bâtiment agricole ou d'une activité agricole.

L'actualisation de cette convention a été suivie de la signature d'une convention cadre sur un modèle identique avec la Chambre d'agriculture de la Corrèze.

Contacts Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
Iris.roze@apca.chambagri.fr
www.chambres-agriculture.fr

Enedis
Géraldine Foucher – 06 67 88 89 33
service-presse@enedis.fr
www.enedis.fr

